



RECU LE 20 OCT. 2022

Parlement francophone bruxellois

034757

DéFI

Question orale de M. Jonathan De Patoul, député DéFI, à Mme Barbara TRACHTE, Ministre-Présidente en charge de la Promotion de la Santé, des Familles, du Budget et de la Fonction publique et à M. Alain MARON, Ministre en charge de l'Action sociale et de la Santé. et à M. Rudi Vervoort, ministre en charge de l'Enseignement

Concerne : Fonds de lutte contre les assuétudes

Madame la Ministre, Monsieur le Ministre,

L'accord institutionnel pour la sixième réforme de l'État du 1er décembre 2011 a prévu le transfert de pans importants de la sécurité sociale vers les entités fédérées. En matière de prévention, le fonds de lutte contre les assuétudes a été directement impacté. Érigé en 2003, il s'agissait initialement du Fonds de lutte contre le tabagisme. Il était financé pour mettre en place une série de projets de lutte contre le tabagisme. En 2006, le Fonds de lutte contre le tabagisme, rebaptisé Fonds de lutte contre les assuétudes, a vu ses missions s'élargir à toutes les formes d'assuétudes : alcool, tabac, médicaments. Ses objectifs sont assez larges : informer sur les dangers des produits pouvant entraîner une accoutumance, limiter leur consommation (surtout chez les jeunes) et soutenir l'accompagnement médical, social et psychologique des consommateurs. Suite aux accords de la Sainte-Émilie et au Décret spécial du 4 avril 2014, les entités francophones ont également modifié la répartition interne de leurs compétences : la plupart des matières liées à la promotion de la santé et à la prévention sont passées de la Fédération Wallonie-Bruxelles vers les Régions et pour Bruxelles, vers la COCOF.

Par conséquent, voici mes questions :

- La création de la Cellule politique francophone santé-assuétudes a fait l'objet d'un protocole d'accord en septembre 2012 entre les ministres de la Santé de la Fédération Wallonie-Bruxelles, de la COCOM et de la Région wallonne. Ce dispositif répondait à la volonté des trois ministres francophones de définir un cadre politique commun et cohérent. L'une des concrétisations attendues des travaux de la Cellule était la réalisation d'un plan concerté pour la prévention, la réduction de risques et le traitement des assuétudes, en collaboration avec les acteurs de terrain. En octobre 2014, les activités de la Cellule ont été suspendues, suite au départ de son coordinateur. Bonne nouvelle, l'année dernière a vu aboutir l'accord de coopération du 21 avril 2022 modifiant l'accord de coopération-cadre du 27 février 2014<sup>1</sup> relatif à la concertation intra-francophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières. L'occasion rêvée de voir renaître de ses cendres cet organe de concertation qui n'avait jamais réellement pris corps. Où en sommes-nous donc aujourd'hui ? L'organe de concertation a-t-il revu le jour ? Comment comptez-vous assurer son effectivité ? Quel rôle sera joué par la COCOF ?
- Dans le cadre du service de Promotion de la Santé à l'École (PSE), pouvez-vous nous dresser la liste des opérateurs actifs en COCOF qui mènent des activités en lien avec les assuétudes auprès des publics « enfants et jeunes » ?
- Un projet pilote assuétudes en milieu scolaire (circulaire 6923) était sur la table il y a quelques années. A-t-il pu voir le jour ? Si oui, des écoles bruxelloises sont-elles concernées ?

<sup>1</sup> Entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française.



- Quelles actions la COCOF finance-t-elle en matière d'assuétudes ? Tant en matière de prévention, d'information que de prise en charge directe ? Le budget a-t-il été revu à la hausse suite au covid ?

- Au vu de la crise que nous traversons depuis trois ans et de son impact délétère sur la santé mentale des jeunes, avez-vous initié, votre administration ainsi que le gouvernement bruxellois au sens large, des actions spécifiques faisant le lien entre addictions et santé mentale ? Des enquêtes ont-elles été menées sur la corrélation entre climat anxigène-covid et assuétudes ?
- Enfin, chaque année, Eurotox, l'Observatoire socio-épidémiologique alcool-drogues en Wallonie et à Bruxelles, publie d'excellents rapports sur la situation en matière d'assuétudes en Fédération Wallonie-Bruxelles. Que faites-vous de ses rapports ? Suivez-vous régulièrement leurs recommandations ? Des rencontres sont-elles fréquemment organisées afin de faire le point sur la situation ?

Je vous remercie pour vos réponses.

Jonathan De Patoul  
Le 20 octobre 2022